

Calendrier électoral 2021 Renouvellement des membres élus de la CCIIG

COMMISSION D'ORGANISATION DES ELECTIONS (COE)

ECHEANCES	PROCEDURE
	PREPARATION DU SCRUTIN/ VOTE
Avant le 1^{er} juin	Arrêté fixant la période de dépôt des candidatures, la composition des dossiers de candidature et la date de clôture du scrutin.
Au plus tard le 15 septembre 2021	Installation par le préfet, de la Commission d'organisation des élections (COE) qu'il préside.
Du 23/09 au 30/09, 12h	Dépôt des candidatures en Préfecture
Mercredi 6 octobre au plus tard	Affichage à la Préfecture, aux Greffes et à la CCI de la liste des candidats Enregistrement des candidatures sur la plateforme e-vote
Du 7 octobre au 8 novembre	Campagne électorale
Vendredi 8 octobre	Réunion COE- Remise par les candidats à la COE d'un exemplaire de bulletin de vote et de circulaire pour validation
Mardi 19 octobre	Remise des circulaires
Jeudi 21/10	Mise en ligne des circulaires des candidats et des groupements
Lundi 25 octobre	Expédition par la COE des instruments de vote
Lundi 25 octobre	Cérémonie publique de scellement e-vote
Du mercredi 27 octobre au 9 novembre minuit	Période de vote
	DEPOUILLEMENT- PROCLAMATION DES RESULTATS
Lundi 15 novembre au plus tard	Dépouillement des votes par la COE
Dans les 72 heures après	Proclamation des résultats
19 novembre	Consultation des listes d'émargement en Préfecture
Mardi 30/11 au plus tard	INSTALLATION PAR LE PREFET Des membres élus